



Délibération
N° 2026-002

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Date de la convocation : 16 MARS 2026

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT ET UN MARS à quinze heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI épouse VALENTINI Marie-Hélène.

Présents : M. BAGUE Guillaume, M. BERTRAND Michel, Mme CASANOVA née DELORME Nicole, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme FILIPPI née SALUZZO Augusta, M. FONDACCI Vincent, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme GHELARDINI née VECCHIOLI Vanina, M. GRAZZINI Geoffrey, M. LEBRET Arnaud, Mme LEONARDI née SOL Marie-Pierre, Mme LORENZI née DESCOUDRAS Thérèse, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. RETALI Pascal, M. REVELLI Hervé, M. SALAZAR Frédéric, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI née MOLLARD Nathalie, M. VINCIGUERRA Jean-Philippe, Mme VINCIGUERRA Maria.

Absents :

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 23	Absents : 0	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de la Commune de San Martino di Lota est de 23 conseillers, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser 6 (six).

Vu la proposition de Mme le Maire de créer six postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉCIDE

- De créer six postes d'Adjoints au Maire.
- Charge Mme PADOVANI épouse VALENTINI Marie-Hélène., le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces six adjoints au maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20260321-005-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI épouse VALENTINI

